

Délibération n° 2024-004
Comité syndical du 23 janvier 2024

MISE EN PLACE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME SUR LE BUDGET DU SPA

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué, s'est réuni le 23 janvier 2024 à 9h30, au siège du SMPPPC à Pont-l'Abbé.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

Présents avec voix délibérative	Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Bernard PELLETER, Sandrine MANUSSET, Michaël QUERNEZ, Gaël LE MEUR, Annick MARTIN, Michel LOUSSOUARN, Daniel LE PRAT, Yannick LE MOIGNE, Gwenola LE TROADEC, Eric BOSSER, Dominique BOUCHERON
Excusés	Jean-Marc PUCHOIS, Claude JAFFRE, Eric JOUSSEAUME
Excusés ayant donné pouvoir	Didier GUILLON ayant donné pouvoir à Maël DE CALAN, Céline GAZ-LE TENDRE ayant donné pouvoir à Michel LOUSSOUARN, Jean-Michel GAIGNE ayant donné pouvoir à Nathalie CARROT-TANNEAU

Représentant 19 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire (le budget est prévu et voté chaque année pour une année civile, soit du 1er janvier au 31 décembre).

Par délibération du 21 octobre 2022, le Comité syndical a autorisé le changement de nomenclature budgétaire et comptable pour le budget du SPA du Syndicat mixte et l'adoption de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour permettre de mettre en œuvre des projets d'investissement à caractère pluriannuel tout en préservant l'équilibre du budget et les capacités financières de la structure, la collectivité peut déroger à ce principe d'annualité et opter pour une gestion dite pluriannuelle ou gestion en autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP).

Pour mémoire, les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées sur l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

La gestion en AP/CP permet donc à une collectivité de ne pas faire supporter au budget d'un exercice donné l'intégralité d'une dépense pluriannuelle. Seules les dépenses à payer au cours de l'exercice donné sont retracées au budget et l'équilibre de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement de l'année d'exercice.

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle du budget ou d'une décision modificative.

Il est proposé que le Syndicat mixte créé les trois autorisations de programme suivantes :

- 2024001- Opérations de confortement et de sécurisation des infrastructures portuaires
- 2024002 - Bâtiments, toitures
- 2024003 - Projet de développement de la plaisance d'Audierne

Ces autorisations de programme regroupent plusieurs opérations. La liste figurant en annexe détaille pour chaque AP le détail des opérations concernées, la réalisation prévisionnelle des crédits de paiement par exercice et le montant total de l'AP (la somme des crédits de paiement devant être égale au montant de l'autorisation de programme).

Cette nouvelle modalité de gestion offrira ainsi davantage de souplesse et permettra une meilleure fongibilité des crédits entre les opérations à l'intérieur de chaque autorisation de programme.

En conséquence,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération 2024-002 portant adoption d'un règlement budgétaire et financier

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical**

- **DECIDE** la création des trois AP/CP tel qu'indiqué dans le tableau annexé ;
- **PRECISE** que les crédits de paiement 2024 sont inscrits au budget 2024

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille**



Maël DE CALAN

Annexe : Liste des opérations pour chaque AP

AP/CP n° 2024001 – Opérations de confortement et de sécurisation des infrastructures portuaires

Vote des AP	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (TTC)	AP votées	CP - 2024	CP - 2025	CP - 2026	CP - 2027	CP - 2028
			Budgétisé	Budgétisé	Budgétisé	Budgétisé	Budgétisé
AUDIERNE	Confortement du Musoir du Raoulic	3 783 000	251 000	100 000	1 200 000	2 232 000	
AUDIERNE	Réfection de l'épi de Cosfornic	350 000			350 000		
AUDIERNE	Mise aux normes des équipements du terre-plein de Pouligoazec	428 000	50 000	378 000			
CONCARNEAU	Réfection du quai de l'aiguillon et du quai Penéroff	830 000	400 000	430 000			
CONCARNEAU	Confortement de la cale aux voleurs et réfection du quai Carnrot	800 000		20 000	780 000		
CONCARNEAU	Réfection du mole Penéroff et du platin d'échouage	610 000	80 000	20 000	10 000	500 000	
GUILVINEC	Renforcement des épis de protection de l'entrée du port	1 440 000	20 000	1 420 000			
GUILVINEC	Confortement de la digue de Léchiagat	830 000	10 000	55 000	765 000		
LESCONIL	Confortement du môle de Beg ar Guellec	1 265 000	70 000	600 000	595 000		
LESCONIL	Confortement du môle de Men ar Groas	1 675 000		50 000	50 000	1 575 000	
LOCTUDY-ILE-TUDY	Réfection du quai de la criée	1 645 000		20 000	25 000	1 600 000	
LOCTUDY-ILE-TUDY	Réfection du quai de la Coopérative	2 245 000		20 000	25 000		2 200 000
ST GUENOLE PENMARCH	Réfection de la cale des sardiniers	190 000	40 000	150 000			
ST GUENOLE PENMARCH	Renforcement du mur pare embrun et de l'appontement	3 000 000	50 000	50 000	900 000	2 000 000	
ST GUENOLE PENMARCH	Réfection du Mur barrage	670 000	20 000	650 000			
ST GUENOLE PENMARCH	Reprise de l'assise des passerelles des pontons pêche	140 000					140 000

AP/CP n° 2024002 – Bâtiments, toitures

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (TTC)		AP votées	CP - 2024	CP - 2025	CP - 2026	CP - 2027	CP - 2028
Vote des AP			Budgétisé	Budgétisé	Budgétisé	Budgétisé	Budgétisé
AUDIERNE	Réfection de la toiture de la criée	960 000	960 000				
CONCARNEAU	Modernisation de la criée - Réaménagement de la criée	2 996 000	2 696 000	300 000			
CONCARNEAU	Modernisation de la criée - Réfection des toitures	5 380 000	1 140 000	2 180 000	2 060 000		
CONCARNEAU	Réfection du local de stockage	48 000	48 000				
DOUARNENEZ	Réfection des toitures de la criée - Douarnenez	2 420 000				110 000	2 310 000
LE GUILVINEC	Modernisation des installations de la criée - Réfection des menuiseries	2 030 000	40 000	1 990 000			
LE GUILVINEC	Réfection des toitures de la criée	5 020 000	5 020 000				
LESCONIL	Construction du bureau du port	201 700	100 700	101 000			
LESCONIL	Remplacement de portes et huisseries de l'ancienne criée	60 000				60 000	
LOCTUDY	Réfection des toitures de la criée	2 217 000	806 000	911 000	500 000		
ST GUE PENMARCH	Reprises du bâtiment "administration" - toiture, menuiseries, béton	440 000			20 000	420 000	
ST GUE PENMARCH	Reprises toiture/barrage du bâtiment de traitement des eaux usées	50 000	50 000				
ST GUE PENMARCH	Reprises toitures/étanchéités de la criée	1 914 000		667 000	1 247 000		
ST GUE PENMARCH	Rénovation du bâtiment ex-SNSM	132 000			6 000	126 000	
SIEGE	Travaux de rénovation des bâtiments	760 000	540 000	110 000	110 000		
SIEGE	Confortement de la falaise du parking Nord	70 000		70 000			
SIEGE	Solarisation des toitures	120 000		60 000	60 000		

Envoyé en préfecture le 30/01/2024
 Reçu en préfecture le 30/01/2024
 Publié le 01/02/2024
 ID : 029-200076689-20240130-2024_004_2-DE

Envoyé en préfecture le 30/01/2024
Reçu en préfecture le 30/01/2024
Publié le 01/02/2024
ID : 029-200076669-20240130-2024_004_2-DE

AP/CP n° 2024003 – Développement de la plaisance d'Audierne

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (TTC)		AP votées	CP - 2024	CP - 2025	CP - 2026	CP - 2027	CP - 2028
			Budgétisé	Budgétisé	Budgétisé	Budgétisé	Budgétisé
Vote des AP		5 611 000	307 000	307 000	2 705 000	2 292 000	0
AUDIERNE	Développement de la plaisance	5 611 000	307 000	307 000	2 705 000	2 292 000	

